

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

8

Annexe(s)

Aucune

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

Indications

- Veuillez inscrire sur chaque page de l'épreuve votre numéro de candidat(e) (sur toutes les pages de l'épreuve et éventuellement sur des pages supplémentaires).
- Veuillez vérifier que cette épreuve soit complète lors de sa remise.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. Elles vous sont remises par le surveillant. En cas de besoin, veuillez le signaler durant les épreuves par un signe de la main.
- La citation uniquement d'un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les tâches peuvent être résolues dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est inscrit pour chaque tâche. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille «indélébile» ne devant pas s'effacer, ou feutre. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts

Date

Signatures

Expert (e) 1

Expert (e) 2

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 1: Champ d'application (6 points)

Donnée

Les personnes et les atteintes ne sont pas toutes assurées par l'assurance militaire.

Tâche

Déterminez à l'aide d'une croix dans les situations suivantes quand l'assurance militaire couvre ou quand elle ne couvre pas.

assuré

pas assuré

un instructeur de la protection civile au service de la Confédération en vacances

une recrue qui se blesse lors d'un contrôle d'une affection assurée d'une durée d'un demi jour à l'hôpital et qui a lieu deux semaines après la fin du service

un participant à une activité Jeunesse et Sport 2017

une femme recrue en congé du week-end

des dégâts au véhicule lors d'un accident durant le congé de fin de semaine

une personne astreinte au service civil durant un congé de deux semaines à l'étranger

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 2 : Diverses prestations de la LAM (6 points)

Donnée

La LAM connaît différentes règles pour verser ses prestations.

Tâche

Dans les situations suivantes déterminez au moyen d'une croix si les constatations suivantes sont justes ou fausses.

Juste

Fausse

L'AM peut prendre à sa charge des objets qui ne remplacent pas seulement une fonction corporelle, par exemple une montre.

L'AM peut bonifier des frais de formation à quelqu'un, même si elle n'avait jamais été tenue à prestations envers lui.

L'AM peut prendre des mesures pour garantir l'entretien d'une personne, même si celle-ci ne dépend pas de l'assistance sociale

L'AM peut devoir des intérêts moratoires.

L'AM ne peut pas procéder à une réduction pour faute d'une indemnité pour indépendant.

Le droit au paiement arriéré de rentes AM s'éteint après un délai de 5 ans.

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 3 : coordination (4 points)

Donnée

Dans de nombreux cas, une assurance sociale autre que l'assurance militaire est compétente pour la même atteinte à la santé. Dans ces cas, une coordination s'avère nécessaire. La coordination s'effectue par l'application d'un principe de coordination, par ex. la prise en charge exclusive par une seule assurance sociale.

Tâche

Indiquez selon quel principe et quelle base légale se coordonnent les prestations dans les constellations suivantes:

- 3.1 Le droit à une rente de survivant de la prévoyance professionnelle en cas de rente ordinaire AM selon l'art. 52 LAM, (1 point)

- 3.2 Le droit à une rente de survivant de la prévoyance professionnelle en cas de rente de survivant de l'assurance militaire selon l'art. 54 LAM, (1 point)

- 3.3 Le droit à une allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-accidents, (1 point)

- 3.4 Le droit à une allocation pour impotent de l'assurance militaire et de l'assurance-invalidité, (1 point)

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 4 : Prestations (6 points)

Donnée

Andrea A. a subi un accident pendant un congé du service. L'assurance militaire procède à une réduction de prestations pour faute à raison de 20%. L'incapacité de travail s'élève à 50%. L'assurée est une indépendante et n'a pas engagé d'employés. Dans son activité, elle réalise un gain brut annuel de Fr. 200'000.- desquels il faut déduire 20% de frais d'acquisition du revenu. Des frais fixes de l'entreprise continuent à courir.

Question 4.1 (4 points)

Dans ce cas, à combien s'élève l'indemnité journalière pour un jour ? Montrez le détail du calcul sans tenir compte des cotisations sociales.

Question 4.2 (2 points)

Les indemnités des frais fixes sont-elles réductibles ? Motivez votre réponse.

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 5 : Prestations de longue durée (8 points)

Donnée

Walter W. a 50 ans et touche une rente d'invalidité de 30% de l'assurance militaire, basée sur un gain annuel de Fr. 120'000.-.

Question 5.1 (2 points)

A quelles conditions sa rente peut-elle être rachetée pour financer l'acquisition de la moitié de son bien immobilier ? Mentionnez la base légale.

Question 5.2 (2 points)

Quel effet aura le coût de la vie qui augmente sur la rente ? Mentionnez la base légale.

Question 5.3 (2 points)

Le fait de prendre sa retraite prématurément influence-t-il la rente ? Mentionnez la base légale.

Question 5.4 (2 points)

Quel effet aura une incapacité de travail supplémentaire passagère prise en charge par l'assurance militaire sur la rente ? Mentionnez la base légale.

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 6 : Responsabilité (2 points)

Donnée

Pendant son école de recrues, Fabien Z. annonce souffrir d'une maladie. Pour l'examen de la question de la responsabilité se posent les questions suivantes:

Question 6.1 (1 point)

Quel est le principe de preuve déterminant dans ce cas ?

Question 6.2 (1 point)

Qui doit apporter la preuve ?

Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)

Numéro de candidat(e)

Tâche 7 : Prestations de longue durée (8 points)

Donnée

Romain R. a subi un grave accident en service. Il dispose encore d'une capacité de gain de 60% et réalise un revenu de Fr. 94'800.-. Pour les atteintes durables, la rente pour atteinte à l'intégrité est de 12,5%.

Tâche

Calculez les deux rentes mensuelles de l'assurance militaire. Montrez les éléments du calcul.